

Implantation de la société
PICKLING SYSTEMS

**Installation Classée pour la Protection de
l'Environnement soumise à Autorisation
Préfectorale**



**sur son site localisé dans le parc d'activité
n°1 à HENRIVILLE (57)**

**Demande d'examen au cas par cas
préalable à la réalisation éventuelle
d'une évaluation environnementale**



AVRIL 2019

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : _____ Dossier complet le : _____ N° d'enregistrement : _____

1. Intitulé du projet

Implantation d'une installation de stockage et de préparation de produits de traitement des aciers inoxydables dans un bâtiment existant sur le Parc d'Activité Communautaire n°1 sur le territoire communal d'Henriville (Moselle).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale PICKLING SYSTEMS

Nom, prénom et qualité de la personne WALTER Marc et SPANIER Didier - Co-gérants
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET 4 8 0 2 9 3 0 8 3 0 0 0 1 4 Forme juridique Société à Responsabilité Limitée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1a)	4110.2 (A), 4120-2 (A), 4140-2 (D), 4320 (NC), 4331 (NC), 4441 (NC), 4510 (NC), 1630 (NC) et 2662 (D) de la Nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Le projet n'est pas classé SEVESO (ni seuil pas ni seuil haut), n'est pas une IED et n'est pas une carrière. Il ne fait pas partie des établissements pour lesquels l'évaluation environnementale est obligatoire.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société PICKLING SYSTEMS, actuellement installée à Saint-Avold, souhaite transférer ses activités et installations actuelles sur un site localisé à Henriville, dans un bâtiment industriel existant dont elle vient de faire l'acquisition.

Elle prévoit ainsi l'aménagement du bâtiment pour l'adapter aux besoins liés à ses activités et faire en sorte que les aménagements réalisés permettent une implantation dans le respect de l'environnement naturel et humain du secteur (rénovation des sols, ventilation, cloisonnement, ...).

Le projet ne nécessite pas de permis de construire et n'engendrera pas de travaux de démolition, le bâtiment ayant les dimensions et les caractéristiques nécessaires pour permettre l'implantation de l'ensemble des installations de la société PICKLING SYSTEMS.

M.W.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de déménagement des activités et installations de la société PICKLING SYSTEMS de Saint-Avold à Henriville sur ce nouveau site a différents objectifs :

- s'installer sur un site aux dimensions adaptées, le site actuel devant trop étroit,
- permettre aux salariés de travailler dans de meilleures conditions (plus d'espace de travail),
- assurer une plus grande flexibilité dans l'aménagement des stocks et des surfaces de travail,
- supprimer la mitoyenneté avec les tiers, le bâtiment actuel de Saint-Avold étant occupé par deux sociétés (PICKLING SYSTEMS et GESA SOUDURE)
- s'installer dans un parc d'activité éloigné des zones urbaines, dédié et aménagé pour recevoir les activités industrielles
- s'installer dans un bâtiment ayant déjà abrité une installation industrielle classée au titre de la législation sur les Installations Classées, ce qui permet de limiter les délais d'implantation et de réutiliser des structures destinées aux activités industrielles
- s'installer dans un secteur bien desservi par un réseau routier et autoroutier adapté
- rester à proximité de son implantation d'origine.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase de travaux comprendra :

- la réfection totale des locaux administratifs et sociaux de manière à les moderniser et à les adapter aux activités du personnel administratif présent sur le site
- le cloisonnement en deux parties du hall de production et de stockage
- la mise en rétention de la zone exploitée du bâtiment avec pose de résine anti-acide
- la mise en place d'un réseau de caniveaux dans le hall pour récupération des égouttures.
- la création d'un bassin de rétention sur les surfaces extérieures du site
- la réfection de l'ensemble des réseaux électriques du bâtiment
- la mise en conformité du bâtiment avec la réglementation (exutoires de fumées, extraction ...), notamment vis-à-vis des prescriptions Q18 des APSAD
- la mise en place d'une nouvelle chaudière.

Cette phase "travaux" concerne principalement l'intérieur des bâtiments existants. Seul un bassin de rétention de 200 m³ sera creusé en extérieur sur une surface d'environ 200 m².

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le processus de production de la société PICKLING SYSTEMS est décrit sur le synoptique joint à la présente demande.

Les grandes phases sont les suivantes :

- Réception et stockage de produits chimiques dans le bâtiment de travail
- Dilution des produits concentrés pour répondre aux différentes demandes de clients
- Mélange des différents acides réceptionnés pour préparer des produits de traitement adaptés prêts à l'emploi
- Préparation de produits pour créer des produits de traitement adaptés
- Stockage dans des conditions et en contenants adaptés
- Distribution des produits aux clients.

Dès à présent, notons que ces activités ne sont pas génératrices d'effluents aqueux ou atmosphériques particuliers. Elles ne sont ni odorantes, ni bruyantes.

Toutes les activités se dérouleront à l'intérieur des bâtiments.

La société PICKLING SYSTEMS réalise également des activités de services directement chez ses clients dont notamment la mise en conformité et la création d'ateliers de décapage.

Un descriptif plus détaillé des activités projetées est annexé à la présente demande.

P.W.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'exploitation est soumise à Autorisation Environnementale au titre de la Réglementation pour les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Au regard des caractéristiques du projet, cette demande d'autorisation d'exploitation ne serait pas soumise à évaluation environnementale. Une étude d'incidence sera ainsi réalisée.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale du site :	8355 m ²
dont :	
* Surface bâtie comprenant :	1506 m ²
- hall de production et de stockage	1230 m ²
- bâtiment administratif	276 m ²
* Surface extérieure :	6849 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

130 rue des Fougères
Parc d'Activité Communautaire n°1 à
Henriville (57450)
Parcelle cadastrale : 142
Section : 7

Coordonnées géographiques¹

Long. 06° 50' 29" 37 Lat. 49° 06' 10" 56

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Trois ZNIEFFS de type 1 sont présentes dans un rayon de 5 kilomètres autour du site. La plus proche se trouve à 800 m au Sud-Ouest du site : il s'agit de la Vallée de la Nied Allemande (id 410030122). La carte de localisation des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique est annexée à la présente demande. Le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence notable sur ces milieux (cf. § 6.1).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réserve biologique la plus proche se trouve à environ 7,5 km au Nord-Ouest du site : ce sont Les landes de Saint-Avoid (FR2300247). Le Massif forestier de Saint-Avoid et de la Houve, classé Forêt de protection, se trouve à environ 4 kilomètres au Nord-Ouest du site. (Cf. carte des sites protégés en annexe). Le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence notable sur ces milieux (cf. § 6.1).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune Zone Humide RAMSAR n'est référencée dans le secteur. Une zone humide classée NATURA 2000 (ZPS) est présente à environ 10 kilomètres à l'Est du site. Dans le secteur, différentes zones humides remarquables sont inscrites sur le SDAGE 2016-2021. La plus proche, "la Forêt de Cappel et Farschviller", débute à environ 1,5 kilomètres au Sud du site (Carte annexée à la présente demande). Le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence notable sur ces milieux (cf. § 6.1).

TLW.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?

Henriville n'est concerné par aucun PPRN et aucun PPRT. Notons que Farébersviller, commune voisine côté Nord, est concerné par un PPRN Mouvement de terrain. Ce risque ne concerne pas les surfaces du Parc d'activité communautaire comprises sur le territoire de cette commune.

Une canalisation de transport H2 et N2 Air Liquide passe à environ 500 mètres à l'Ouest et au Nord du site. Le site se trouve hors de l'emprise de cette servitude (Cf. carte en annexe). Le projet n'aura aucune incidence sur cette installation.

Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

Dans un site ou sur des sols pollués ?

Dans une zone de répartition des eaux ?

Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?

Le site est éloigné de tout périmètre de protection de captage. La carte des périmètres de protection de captages utilisés pour l'AEP les plus proches est annexée à la présente demande. Le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence notable sur ces captages (cf. § 6.1).

Dans un site inscrit ?

Le site se trouve hors de tout site inscrit.

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

D'un site Natura 2000 ?

Les sites les plus proches :
Mines du Warndt : FR4100172 Directive Habitat (ZSC), à environ 9 km à l'Ouest
Marais d'Ipppling : FR4100215 Directive Habitat (ZSC) et Zones Humides de la Moselle Directive Oiseaux (ZPS) à environ 10 km à l'Est. (Cf. carte en annexe).
Le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence notable sur ces sites (cf. § 6.1).

D'un site classé ?

Les périmètres de protection les plus proches concernent la ferme située au 82 rue de la Forêt à Cappel (1223001) à environ 3 km au Sud du site et l'ancien ossuaire (052PPM01) à Barst à environ 3,5 km au Sud du site. Le secteur se trouve dans une zone de présomption de prescription archéologique (Id 131867). (Cf. carte annexée).
Le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence notable sur ces sites (cf. § 6.1).

H.W.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau utilisée proviendra exclusivement du réseau AEP du secteur. Il s'agira: - d'eau domestique utilisée par l'ensemble du personnel dans les locaux sociaux du site. - d'eau industrielle utilisée pour la constitution des produits, pour le nettoyage des conteneurs pour réutilisation et pour le lavage des sols. La consommation annuelle est estimée à 300 m ³ d'eau domestique et à environ 160 m ³ d'eau industrielle (pour le lavage des sols, pour la constitution des produits et pour le lavage des contenants).
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hormis la création d'un bassin de rétention, la société PICKLING SYSTEMS ne prévoit pas de travaux en extérieur. Le site est déjà raccordé à l'ensemble des réseaux existants sur la zone et la société PICKLING SYSTEMS ne prévoit aucune modification. Notons que lors des investigations de sous-sol réalisées en 2017 sur le site lors de la cessation d'activité de l'ancien exploitant, aucune nappe d'eau souterraine n'a été trouvée.
Ressources			
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hormis la création d'un bassin de rétention, la société PICKLING SYSTEMS ne prévoit pas de travaux en extérieur. La terre extraite lors de la réalisation du bassin sera répartie sur les surfaces nues du site.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hormis la création d'un bassin de rétention, la société PICKLING SYSTEMS ne prévoit pas d'autres travaux en extérieur. Elle s'implante dans un bâtiment existant, sur un site industriel déjà aménagé.
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hormis la création d'un bassin de rétention, la société PICKLING SYSTEMS ne prévoit pas d'autres travaux en extérieur. Elle s'implante dans un bâtiment existant, sur un site déjà aménagé. Dans son fonctionnement normal, la société ne sera pas à l'origine d'effluents aqueux ou atmosphériques polluants émis dans l'environnement.
Milieu naturel			
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hormis la création d'un bassin de rétention, la société PICKLING SYSTEMS ne prévoit pas d'autres travaux en extérieur. Elle s'implante dans un bâtiment existant, sur un site industriel déjà aménagé. Dans son fonctionnement normal, la société ne sera pas à l'origine d'effluents aqueux ou atmosphériques polluants émis dans l'environnement. Les sites NATURA 2000 recensés sont éloignés, le plus proche se trouve à 9 kilomètres du site.

Y.W.

Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?

Aucune incidence n'est à envisager car la société s'implante dans un bâtiment existant, sur un site aménagé, dédié aux activités industrielles. Les travaux seront principalement réalisés en intérieur, hormis la réalisation d'un bassin de rétention. En fonctionnement normal, la société ne sera pas à l'origine d'effluents aqueux ou atmosphériques polluants émis dans l'environnement. Aucune zone sensible n'est recensée dans les alentours immédiats du site (la plus proche est une zone humide remarquable à environ 1,5 km du site).

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

La société s'implante dans un bâtiment existant, sur un site aménagé, dédié aux activités industrielles.

Est-il concerné par des risques technologiques ?

Le site est dans un parc industriel sur lequel se trouvent de nombreuses sociétés mais le site se trouve hors de toute zone de dangers recensée. Les activités exercées engendrent des risques technologiques faibles et les mesures prises (confinement du site, détection incendie, ...) sont adaptées pour les réduire à leur plus simple expression. Le principal danger sur site est l'incendie dans le stock de contenants plastiques vides. Les flux modélisés resteront confinés dans les limites du site et ne concerneront aucun tiers.

Risques

Est-il concerné par des risques naturels ?

Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?

En fonctionnement normal, la société ne sera pas à l'origine d'effluents aqueux ou atmosphériques polluants émis dans l'environnement. Les activités exercées sont sans risques pour la santé humaine :
- activités de stockage/déstockage de produits liquides destinés à traitement des aciers inoxydables sans intervention autre que le remplissage de contenants de petits volumes ;
- activités de préparation de produits liquides en conditions contrôlées (simple mélange à froid d'acides et d'eau) ;
- personnel compétent et expérimenté ;
- mise à disposition d'EPI adaptés.

Engendre-t-il des déplacements/des trafics

Les entrées et sorties de produits sur le site généreront un trafic de poids-lourds sur le parc d'activités, sans conséquence sur les tiers, le parc étant directement accessible par l'A4. Le trafic moyen est estimé à 3 PL/j et 21 VL/j. Centre de regroupement régional, les activités de la société permettent de limiter les distances routières parcourues.

Nuisances

Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?

Le projet est susceptible d'être à l'origine de bruits liés au trafic sur site (apports et expéditions de matières, chariots élévateurs, ...). Aucune incidence particulière en raison notamment de la position du site en retrait des zones d'habitation. Le secteur est déjà concerné par les niveaux sonores dus aux activités et au trafic sur le parc d'activités. Présence de l'A4 à 1 km au Nord-Est.

Y.W.

Engendre-t-il des odeurs ?
Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Les activités et installations seront mises en place en intérieur, dans un bâtiment fermé.
Les potentielles vapeurs d'acides dues aux opérations de déconditionnement et préparation seront captées à la source dans un local dédié, et extraites à l'atmosphère par un extracteur de 300 m3/h.
Non mais la présence d'une déchèterie côté Ouest du site et d'une centrale à béton côté Nord peut cependant être notée.

Engendre-t-il des vibrations ?
Est-il concerné par des vibrations ?

Les travaux réalisés sur le site ne seront pas susceptibles d'être à l'origine de vibrations particulières.
Les activités exercées sur le site ne nécessiteront pas l'utilisation de matériel vibrant.

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?
Est-il concerné par des émissions lumineuses ?

Les activités seront majoritairement réalisées en intérieur.
Les activités de la société se dérouleront de 7h30 à 17h du lundi au vendredi, soit majoritairement en période de jour.
Deux projecteurs dirigés vers le bas sont présents pour éclairer les zones de chargement du site et sa façade avant.

Engendre-t-il des rejets dans l'air ?

Les activités de stockage / déstockage de produits liquides destinés à traitement des aciers inoxydables ne généreront pas d'émission particulière.
Les potentielles vapeurs d'acides dues aux opérations de déconditionnement et préparation seront captées à la source dans un local dédié, et extraites à l'atmosphère par un extracteur de 300 m3/h.
Les émissions de poussières liées au trafic sur site (chariots élévateurs et PL) seront faibles (impermeabilisation des surfaces du site, faible distance à parcourir et limitation de vitesse imposée sur site 10 km/h).

Engendre-t-il des rejets liquides ?
Si oui, dans quel milieu ?

Les effluents domestiques du site rejoignent la station d'épuration de Farebersviller via le réseau de collecte du parc d'activité.
Les effluents aqueux pluviaux sont rejetés dans le réseau du parc d'activité communautaire après transit et traitement dans le séparateur à hydrocarbures positionné en sortie de site (débit de fuite 15 l/s) doté d'une chambre à vannes permettant de confiner l'effluent sur le site en cas de problème. L'exutoire final du réseau d'eau pluvial est le Ruisseau de Cocheren.

Emissions

Engendre-t-il des effluents ?

Les travaux prévus sur le site ne généreront pas de rejets particuliers.
Les activités ne seront pas à l'origine de rejets aqueux : les eaux industrielles utilisées pour la constitution des produits ne seront pas rejetées et les eaux de lavage de conteneurs seront évacuées en tant que déchets.
Les potentielles vapeurs d'acides dues aux opérations de déconditionnement et préparation seront captées à la source dans un local dédié, et extraites à l'atmosphère par un extracteur de 300 m3/h. Un contrôle analytique des rejets atmosphériques sera réalisé lors de l'implantation puis annuellement.
Les déchets de démolition générés durant les travaux seront évacués vers des centres spécialisés.

Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

Les activités consistant à commercialiser des produits neufs purs ou en mélange, elles ne sont pas à l'origine de déchets particuliers. Les contenants utilisés seront réutilisés en interne pour la plupart.
Les boues du séparateur d'hydrocarbures seront traitées et éliminées en centre autorisé, les déchets d'emballage et les déchets administratifs seront recyclés par des sociétés spécialisées.

H.W.

**Patrimoine /
Cadre de vie
/ Population**

Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?

Aucune incidence sur les richesses patrimoniales du secteur n'est à craindre :
- la société s'implantant dans un bâtiment existant, sur des terrains aménagés et exploités depuis plusieurs années par une installation industrielle, le projet ne risque pas d'impacter de potentielles richesses archéologiques ;
- en fonctionnement normal, les activités ne seront pas à l'origine d'effluents aqueux ou atmosphériques polluants émis dans l'environnement ;
- le site se trouve hors de tout périmètre de protection de monuments historiques (le plus proche se trouve à environ 3 km).

Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?

Le site se trouve dans un parc d'activité communautaire dédié aux activités industrielles et commerciales, en retrait des zones urbaines.
La société PICKLING SYSTEMS reprend ainsi un site aménagé et exploité depuis plusieurs années par une installation industrielle.
Le projet est donc en adéquation avec l'usage des sols.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le site se trouve dans le parc d'activités communautaire n°1, secteur dédié aux activités économiques. Sont implantées autour du site différentes sociétés dont une déchetterie et une centrale à béton .

Le site se trouve en retrait de la voie de circulation centrale du parc d'activités.

Les flux thermiques potentiellement générés par un incendie sur le site ne sont pas susceptibles de concerner les sociétés tiers alentours par effet domino.

Aucun risque ou impact anthropique n'est actuellement référencé dans le secteur (Cartographie annexée).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

La frontière allemande est à environ 5 kilomètres au Nord du site.

Les activités et installations de la société PICKLING SYSTEMS ne généreront pas d'effluents aqueux industriels ou atmosphériques particuliers polluants dans l'environnement.

Y.W.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet d'implantation de la société PICKLING SYSTEMS dans un bâtiment existant sur le parc d'activité communautaire n°1 à Henriville s'accompagne d'un ensemble de mesures visant à mettre en place une installation adaptée aux process développés dans le respect de l'environnement naturel et humain et en tenant compte des sensibilités et particularités du secteur et des activités qui seront exercées sur le site.

Le projet ne comprend pas de travaux ex extérieur susceptibles de générer un impact sur l'environnement et les tiers. Rappelons que le site était jusqu'à présent exploité par une société autorisée au titre des Installations Classées, ce qui a engendré la prise en compte de la réglementation en vigueur et le suivi régulier du site par l'administration.

Ainsi,

- les effluents aqueux pluviaux du site seront traités avant rejet dans le système déjà en place (séparateur hydrocarbures) ;
- le sol des surfaces de travail du hall sera totalement résiné de manière à le rendre lisse, imperméable et résistant aux acides ;
- le bâtiment de travail sera placé en rétention par la réfection du sol complété par la création d'un bassin de rétention adapté ;
- les potentielles émissions atmosphériques de la zone de préparation seront canalisées et extraites à l'atmosphère.

Aucun rejet aqueux industriel ou atmosphérique polluant ne sera émis.

Aucun effet négatif sur la santé humaine ou sur l'environnement n'est donc à considérer.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale car PICKLING SYSTEMS, société expérimentée, maîtrise son process. Les activités actuelles sur le site de St-Avoid n'ont jamais fait l'objet de problèmes, plaintes ou nuisances particulières. Le projet concerne l'implantation dans un bâtiment existant, sur un site adapté et dans un secteur dédié aux activités, d'une installation de stockage, préparation de produits de traitement des aciers. Le site n'est concerné par aucune restriction, servitude ou sensibilité particulière hormis la zone de présomptions archéologiques. Les zones utilisées du site étant imperméabilisées et la société ne prévoyant pas de travaux de construction, de destruction ou d'aménagements extérieurs particuliers, aucun impact sur d'éventuelles richesses archéologiques n'est à envisager. Les activités et installations ne seront pas à l'origine d'émissions particulières susceptibles d'impacter les richesses environnementales et les zones urbaines alentours.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

Ylw

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 6 : Cartographies des espaces naturels protégés, des zones sensibles, des périmètres de protection (captages et monuments historiques) et des contraintes du secteur.

Annexe 7 : Descriptif des activités et installations prévues sur le site d'Henriville et synoptique du process.

Annexe 8 : Enjeux, impacts et mesures prises ou prévues dans le cadre du projet

9. Engagement et signature

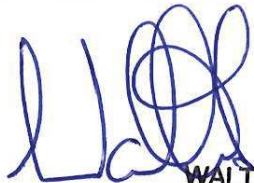
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Henriville

le, 29 avril 2019

Signature



WALTER Marc

PICKLING SYSTEMS

Z. I., rue du Gros Hêtre
B.P. 10151 - 57504 SAINT-AVOLD Cedex
Tél. 03 87 82 85 45
Fax 03 87 82 85 46